

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 12 décembre 2013  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 12 décembre 2013 à 9 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

18 DEC. 2013

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

#### ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan ayant donné pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du jeudi 12 décembre 2013  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

**2 – RESSOURCES :**

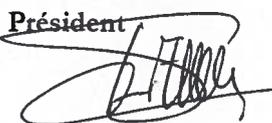
Budget annexe Concession : exercice 2013 : décision modificative n°2

La décision modificative n°2 du budget annexe Concession pour l'exercice 2013 est proposée au Conseil d'Administration pour les montants présentés en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, adopte comme proposée la décision modificative n° 2 du budget annexe Concession pour l'exercice 2013.

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François GUERIN



DECISION MODIFICATIVE N° 2 du 12 décembre 2013



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonc	Nature	Libellé	MONTANT
0202	7472	Participation Région	-80 000,00
0202	75822	Prise en charge du budget annexe par le budget principal	80 000,00
Total recettes de fonctionnement			0,00